

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2022-079

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin 2022 à 19h00,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 juin 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Éric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints,
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.

Jean-Luc BISI, Anne MILLET, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence : Pierre BALME, maire délégué de Venosc, Stéphane VAISSIERES, conseiller municipal.

Etaient absents ou excusés : Laurent GIRAUD, Ugo MOUNIER, Céline VALETTE, André GARDEN.

Etait représentée dans le cadre d'une procuration :

Angélique AGUILAR donne procuration à Enrica TASSO

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mme Marie-Hélène COING et M. Jean-Luc BISI ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2.1 – Compte administratif

OBJET : Compte administratif 2021 du budget principal

Est annexé à la présente : le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

Madame Cécile Neyraud, Présidente de séance, désignée conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, pour l'examen du compte administratif du budget principal de la commune, donne lecture des résultats définitifs 2021.

Le résultat de la section d'investissement du budget principal est un excédent de 775 552,45 euros.

La section de Fonctionnement se solde par un excédent d'un montant de 1 856 960,54 euros.

Les restes à réaliser (RAR) en investissement s'élèvent en dépenses à 2 680 784,60 euros et en recettes à 726 234,00 euros. Le solde à financer est de : 1 954 550,60 euros.

Les résultats globaux de clôture 2021, intègrent les résultats antérieurs de 2020 ainsi que les restes à réaliser. Ces derniers sont intégrés dans le budget supplémentaire 2022.

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2021 (1)	10 354 328,20 €
Dépenses réalisées en 2021 (2)	9 578 775,75 €
Résultat 2021 (3=1-2)	775 552,45 €
<i>Résultat antérieur 2020 (4)</i>	667 868,20 €
Résultat de clôture 2021 (5=3+4)	1 453 420,65 €
Restes à Réaliser en Dépenses (6)	-2 680 784,60 €
Restes à Réaliser en Recettes (7)	726 234,00 €
Solde des Restes à Réaliser (8=7-6)	-1 954 550,60 €
Résultat Global de Clôture (5+8)	-501 129,95 €

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2021 (1)	20 039 585,46 €
Dépenses réalisées en 2021 (2)	18 182 624,92 €
Résultat 2021 (3=1-2)	1 856 960,54 €
<i>Résultat antérieur 2020 (4)</i>	4 786 235,02 €
Résultat de clôture 2021 (3+4)	6 643 195,56 €

Le Résultat global des deux sections (sans les RAR) est de 8 096 616,21 €.

Résultat global de Fonctionnement	6 643 195,56 €
Résultat global d'Investissement	1 453 420,65 €
Résultat Global de Clôture	8 096 616,21 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2021 du Budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
 Le maire, Christophe AUBERT

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 20
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 VOTES : Pour : 16
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 16 Juin 2022



Présenté par Monsieur le Maire
 Aux Deux Alpes le, 20 Juin 2022
 Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal (2),

Aux Deux Alpes,

Les membres du Conseil Municipal

AUBERT Christophe Le Maire	GRAVIER Eric Premier Adjoint	ARGENTIER Agnès Deuxième Adjoint	PELLORCE Patrick Troisième Adjoint	NEYRAUD Cécile Quatrième Adjoint	Cinquième Adjoint Poste vacant
MOREAU Françoise Sixième Adjoint	BALME Pierre Maire délégué Venosc Présent en visioconférence	GIRAUD Laurent Conseiller Municipal Absent	BISI Jean-Luc Conseiller Municipal	MILLET Anne Conseillère Municipale	VAN LEEUWEN Paul Conseiller Municipal
COING Marie-Hélène Maire délégué Mont de Lans	TASSO Enrica Conseillère Municipale	MOUNIER Ugo Conseiller Municipal Absent	VALETTE Céline Conseillère Municipale Absente	VEYRAT Fabien Conseiller Municipal VEYRAF	GARDEN André Conseiller Municipal Absent
ESPITALIER Pascal Conseiller Municipal	AGUILAR Angélique Conseillère Municipale Pouvoir à ENRICA TASSO	VAISSIERES Stéphane Conseiller Municipal Présent en visioconférence			

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

Aux Deux Alpes, le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..